

Il verrait ainsi à ce que toutes les mesures ou règlements répressifs soient abrogés, que toutes les libertés soient restaurées et que tous les prisonniers ou détenus politiques namibiens soient relâchés de sorte qu'ils puissent participer pleinement et librement au processus électoral.

Des élections libres ne peuvent avoir lieu en des conditions de répression, ni d'ailleurs dans des conditions d'insécurité et d'intimidation. D'ici à ce que la Namibie indépendante prenne en main sa propre sécurité, la communauté internationale doit insister pour que soient mis en oeuvre les moyens nécessaires pour faire respecter la loi et l'ordre et assurer la sécurité générale du territoire. C'est pourquoi la proposition demande la cessation complète de tous les actes d'hostilité. Elle prévoit de faire respecter la loi et l'ordre, l'introduction d'un important contingent militaire de l'ONU en même temps qu'un retrait échelonné de tous les soldats sud-africains, à l'exception de 1,500 d'entre eux, qui seraient consignés à un ou deux cantonnements et placés sous la surveillance des Nations Unies en attendant d'être retirés du territoire. Nous aimerions que la force de l'ONU reçoive un mandat ferme et précis pour faire respecter les dispositions de l'accord.

En principe, ces dispositions devraient suffire à assurer la sécurité, mais il va certainement falloir les appliquer dans des conditions changeantes. Nous espérons que les parties en cause et les Etats voisins prendront les mesures qui s'imposent pour que les dispositions de la proposition en matière de sécurité soient strictement observées. Pour notre part, en tant que membres du Conseil de Sécurité, nous verrions avec beaucoup d'inquiétude toute action susceptible de menacer la sécurité de la Namibie et l'empêcher d'accéder rapidement à l'indépendance, et nous agirions en conséquence.

Monsieur le Président, comme l'Assemblée ne manquera pas de constater, cette proposition suppose à priori que les Nations Unies sont aptes à s'acquitter de fonctions importantes et complexes pour aider la Namibie à organiser des élections et accéder à l'indépendance. Nous croyons que l'ONU se montrera à la hauteur de la tâche. Le rôle important qu'elle jouera en garantissant la stabilité et la sécurité du territoire avec la collaboration de l'administration en place, peut contribuer à l'impartialité du processus envisagé. Il est important de se rappeler qu'à l'origine, certaines parties namibiennes doutaient de l'aptitude des Nations Unies à entreprendre cette tâche avec impartialité. Nous croyons que ces parties savent maintenant que l'ONU a agi avec compétence et impartialité chaque fois qu'elle a été appelée, sous la direction du Secrétaire général, à participer à une opération de maintien de la paix ou à faciliter l'accession d'un territoire à l'indépendance. Notre proposition demande la tenue d'élections libres et équitables en conformité de la résolution 385 du Conseil de Sécurité; c'est